Bulletin Officiel : N° 02 du 13.01.2023 Piliers publics : du 13.01.2023 au 13.02.2023

Ville de Monthey Chancellerie Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1 T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99 administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter avec modification des prestations de service

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que Mme Gaetana BONGIORNO, domiciliée à Monthey, lui a adressé une requête tendant à modifier les prestations de service selon les données mentionnées ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements Take Away et consommation sur place, sis sur la

parcelle Nº 152, folio 2, au lieu-dit "Place"

Adresse Place Centrale 3

Enseigne "DELIZIOSA SICILIA"

Prestations service d'épicerie sicilienne, de mets et boissons, avec

> ou sans alcool, à consommer sur place, à l'emporter et/ou à livrer, lié à un service Take Away et

consommation sur place

Heures d'ouverture et de fermeture Mardi au vendredi : 08 h.00 à 23 h.00

> Samedi : 09 h.00 à 23 h.00 Dimanche : 09 h.00 à 14 h.00

: fermeture Lundi

Début de l'activité dès autorisation

Les personnes, qui auraient des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 13 février 2023.

Monthey, le 13 janvier 2023